

MAIRIE DE ST BRIS DES BOIS

17770 SAINT BRIS DES BOIS

Tel. : 05.46.91.53.23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers

en exercice 11

présents 08

votants 09

L'an deux mil vingt deux

le seize février

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT BRIS DES BOIS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la Présidence de M. COMBEAU Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/02/2022

Présents : MM. COMBEAU, WAN MEENEN, BOUTINET, TORCHUT,
LEGALLAIS, BRUN, Mmes COUSSOT, DESRENTES,

Absents : M. PENICAUT, Mme FURAUD, Mme BRANDT (donne pouvoir
à Mme Desrentes)

Secrétaire : M. TORCHUT

Objet : CONVENTION CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE AU COLLEGE BURIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de construction d'une salle polyvalente au collège « Beauregard » à Burie. Cette salle permettra l'accueil de plusieurs classes d'élèves simultanément pour des réunions et des activités diversifiées.

M. le maire présente ensuite la convention qui a pour objet de définir le fonds de concours entre le Département de la Charente-Maritime et la commune de Saint Bris des Bois, en vue du financement de cette construction :

- ♦ Le montant des travaux est estimé à 703959 euros HT
- ♦ La contribution financière de la commune est calculée, d'une part, au prorata du nombre d'élèves résidant sur son territoire et scolarisés au collège de Burie au 30/09/2021, et d'autre part, se fera dans la limite de 15% du coût HT de l'opération, avec une participation arrondie par élève de 381 euros.
- ♦ La participation de la commune s'élève à 3429 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention,
- Charge le maire d'inscrire cette dépense au budget 2022.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Bernard COMBEAU

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

**Sous le N° 017-211703137-
20220216-20220216002-DE**

**Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 18/02/2022**